

PROCES-VERBAL N° 247
Séance ordinaire et publique du
Conseil Municipal, le 27 novembre 2008

Les Conseillers se sont réunis en assemblée ordinaire et publique le 27 novembre 2008 à 19 h 00 sur convocation individuelle portée à domicile le 21 novembre 2008 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est d'abord procédé à l'appel des élus :

Sont présents :

Mmes, Mlle, MM. les Adjointes : HOERLE - Mme MARTIN - KOCH - Mlle KRAEMER -
Mme BASTIAN - DRENSS - Mme GILLOT

Mmes, Milles, MM. :

BOES - BOUHENDAH - Mlle CHARRETON - Mme FETTIG - HAFFREINGUE -
Mme HOECKEL - Mme JAEGLE - Mme JESSEL - Mme KAUPP - Mme MEYER -
PARISOT - STENGER - Mme STERN -
BOUYER - Mlle HEIZMANN - Mme NAÏLI - Mme ROMILLY - SANCHO ANDREO -
SCHANN - SCHIMMER

Etaient absents et excusés :

M. Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire, qui a donné procuration écrite à Monsieur Bernard PARISOT, Conseiller Municipal.

M. Fabien WEISS, Adjoint au Maire, qui a donné procuration écrite à Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER.

M. Patrick DIEBOLD, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à M. Jean-Jacques HAFFREINGUE, Conseiller Municipal.

M. Laurent KRIEGER, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à Mme Annie HOECKEL, Conseillère Municipale.

Mme Danielle TISCHLER, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à Mme Bernadette BASTIAN, Adjointe au Maire.

Le quorum (17 conseillers) étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. Avec son assentiment, Monsieur le Maire désigne, Madame Annie HOECKEL, Conseillère Municipale.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL N° 246 (23/10/2008)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

SUBVENTIONS :

1. Subvention aux associations sportives pour frais de déplacement et compétition.
2. Subvention annuelle au FC SOLEIL – Convention.
3. Subvention annuelle au CS MARS – Convention.
4. Subvention annuelle au CS MARS Section Féminine – Convention.
5. Subvention à l'OMSAL pour l'organisation du Messti et de la Fête du Village 2008.

AFFAIRES DEMOGRAPHIQUES :

6. Nomination d'agents recenseurs.
7. Mise en place du passeport biométrique.

FINANCES :

8. Désignation d'un représentant au sein de la CLET.
9. Débat d'orientations budgétaires pour 2009.
10. Dématérialisation des procédures – Signature de Conventions.
11. Admission en non-valeur.

AFFAIRES SCOLAIRES :

12. Soutien aux Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

Monsieur le Maire débute la séance par quelques informations.

Une invitation de la Paroisse Protestante pour le dimanche 30 novembre 2008. L'ensemble du Conseil Municipal est invité à la fête annuelle de la paroisse protestante à la salle du Cercle. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire chez M. HOERLE.

La parole est donnée à M. KOCH Patrick.

Merci, Monsieur le Maire.

BISCHHEIM, ville fleurie fait l'objet, tous les 2 ans, d'un passage du jury national. Ce jury est passé au mois d'août dernier et nous venons de recevoir hier la confirmation de la 4ème Fleur à Bischheim. Non seulement pour la qualité florale, mais aussi pour toutes les interventions de la ville par rapport au traitement phytosanitaire, par rapport à l'environnement et par rapport à l'ensemble des interventions concernant les enfouissements de lignes. Voilà ce dont je voulais vous informer, chers collègues.

SUBVENTIONS

1. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR FRAIS DE DEPLACEMENT ET COMPETITION

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

La Ville de Bischheim apporte son soutien aux associations sportives pour la compétition et l'organisation de rencontres, tant à l'extérieur qu'au sein de la Ville.

Un questionnaire permettant d'évaluer le budget consacré par ces associations a été adressé aux clubs concernés.

Les dossiers complets sont pris en compte pour l'attribution de la subvention en évaluant l'activité effective ainsi que l'effort produit dans le domaine de la formation des jeunes.

Quelques particularités sont à relever pour des montants exceptionnels :

- Le Club Léo Lagrange ayant dû faire face à d'importants frais liés à la participation de l'un de ses athlètes aux championnats du Monde de natation qui se sont déroulés en avril dernier en Australie.
- La société de gymnastique Alsatia, du fait de l'important effort financier fourni par l'association pour la formation de son encadrement d'entraîneurs bénévoles.
- L'Amicale des Chiens Nordiques pour l'animation proposée aux enfants dans le cadre de la course de chiens de traîneaux qui s'est déroulée à la Ballastière en octobre dernier.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2008 - 924 6574 40.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

d'attribuer une subvention totale de **21 100 €** pour frais de déplacement et compétition aux associations sportives, répartie comme suit :

| | |
|---------------------------|---------|
| MODELE YACHT CLUB | 400 € |
| TIRS REUNIS | 500 € |
| GYMNASTIQUE LIBERTE | 700 € |
| GYMNASTIQUE ALSATIA | 4 500 € |
| BLACK STAR | 1 200 € |
| BILLARD | 200 € |
| GAENSELSPIEL | 500 € |
| A.A.P.P.M.A. | 900 € |
| LEO LAGRANGE | 2 000 € |
| FC SOLEIL | 4 100 € |
| CS MARS | 3 000 € |
| CLUB CANIN | 800 € |
| AURORA | 400 € |
| AMICALE DU CHIEN NORDIQUE | 900 € |
| FC ECRIVAINS | 200 € |
| SAPEURS POMPIERS | 800 € |

M. HOERLE :

Pour les deux clubs de football, FC Soleil et CS Mars, les frais des équipes 1 ne sont pas pris en compte puisque tout à l'heure je vous proposerai des délibérations incluant l'ensemble des frais des équipes 1 masculines et féminines de ces 2 clubs.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. HOERLE :

Je vous propose de vous présenter les 3 délibérations suivantes, nous pourrions voter individuellement, mais c'est le même principe.

Nous avons 2 clubs de football, le FC Soleil et le CS Mars qui lui-même a une équipe masculine et une équipe féminine qui joue en deuxième division nationale. Je rappelle pour la compréhension que, il y a quelques années, avec ces deux clubs, nous avons étudié très précisément les besoins financiers pour chaque niveau de compétition. Nous proposons donc pour la division d'honneur un montant de 25 000 Euros par an, sachant que la division inférieure à laquelle le Soleil était attaché l'année dernière était de 9 000 Euros. Pour les deux clubs SOLEIL et MARS qui jouent cette année dans la même division nous proposons donc la même subvention qui permet d'équilibrer le fonctionnement de ces équipes 1.

La troisième délibération concerne l'équipe féminine pour laquelle la subvention proposée est de 9 000 Euros essentiellement parce que les recettes et les subventions des autres collectivités sont plus importantes à ce niveau de la compétition pour promouvoir le football féminin. Ces 9 000 Euros permettent d'équilibrer la gestion de l'équipe féminine du CS Mars.

2. SUBVENTION ANNUELLE AU FC SOLEIL - CONVENTION

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Par délibération du 22 novembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'octroi d'une subvention de 9 000 € au FC Soleil pour la saison 2007/2008 à titre de participation aux frais liés au classement de son équipe I en Excellence ainsi qu'à l'encadrement des activités menées en direction des jeunes.

Le club ayant accédé en Division d'Honneur, il est proposé de porter cette subvention à 25 000 € pour la saison 2008/2009.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2008 – Transfert de 4 000 € à effectuer du Chapitre 923 6574 30 sur Chapitre 924 6574 40.

Complément à inscrire au Budget Primitif 2009 - Chapitre 924 6574 40.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention annuelle de **25 000 €** au FC Soleil pour la saison 2008/2009.

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention y relative.

CONVENTION

ENTRE :

La Ville de Bischheim, représentée par son Maire, M. André KLEIN-MOSSER, 1^{er} Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin, habilité par délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2008.

ET :

l'association FC SOLEIL dont le siège social est 11 rue Ampère à Bischheim, représentée par son président, M. Gilbert GROETZINGER élu Président par l'assemblée générale de l'association.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le Conseil Municipal en date du 27 novembre 2008 a décidé d'allouer au FC Soleil pour la saison 2008/2009 une subvention annuelle de 25 000 €.

Cette aide est consentie au club à titre de participation aux frais liés au classement de l'équipe I en Division d'Honneur ainsi qu'à l'encadrement des activités menées en direction des jeunes.

Article 2 : Durée de la convention

Le soutien financier de la Ville sera garanti au FC Soleil pour la saison 2008/2009.

Article 3 :

La subvention de la Ville sera créditée sur le compte de l'association après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur, par virement bancaire.

99



Article 4 :

D'autre part, le FC Soleil pourra bénéficier des subvention versées par la Ville de Bischheim aux clubs sportifs locaux, à savoir :

- Subvention de fonctionnement
- Subvention pour frais de déplacement et organisation de compétitions
- Subvention d'investissement

Article 5 : locaux et équipements

➤ MISE A DISPOSITION PAYANTE

ZONE SPORTIVE OUEST

Mise à disposition d'un Club-House, d'un terrain en gazon synthétique, de vestiaires-sanitaires conformément au contrat de bail conclu entre la Ville et le FC Soleil, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2004.

PARC DES SPORTS

- 1 terrain de football de catégorie A engazonné
- vestiaires

➤ MISE A DISPOSITION GRATUITE

PARC DES SPORTS

- 1 terrain de football à 7 en synthétique – utilisation partielle suivant planning

Article 6 :

L'association s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif défini à l'article 1,
- Fournir un compte-rendu d'exécution dans les quatre mois suivant l'exercice concerné,
- Faciliter le contrôle, par les services de la Ville de Bischheim, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables,
- Communiquer à la Ville au plus tard le 30 avril de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultat détaillés du dernier exercice, certifiés conformes par le Président.



99

Article 7 :

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé.

Article 8 :

L'association s'engage à désigner un commissaire aux comptes dont elle fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention et à présenter un bilan certifié conforme dans les conditions prévues ci-avant à l'article 7.

Article 9 : Assurances

Le FC Soleil souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et pour couvrir les risques encourus du fait de son activité.

Le Club paiera les primes de ces assurances de façon à ce que la Ville de Bischheim ne puisse en aucun cas être inquiétée.

Il devra fournir chaque année à la Ville de Bischheim la copie des polices d'assurances ainsi que la copie du règlement des primes correspondantes.

Article 10 :

En cas de non respect par le FC Soleil des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure .

Article 11 :

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 7 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- L'interruption de l'aide financière de la collectivité,
- La demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,
- La non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.



GG

Article 12 :

Le comptable signataire de la dépense est Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Bischheim, 13 rue du Héron – 67 302 SCHILTIGHEIM CEDEX.

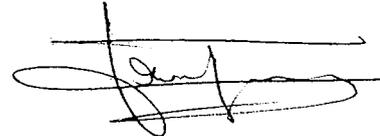
Bischheim, le 28 NOV. 2008

Le Maire,



André KLEIN-MOSSER
1^{er} Vice-Président du Conseil Général
du Bas-Rhin

Le Président,



Gilbert GROETZINGER
FC SOLEIL



M. SCHANN :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, nous nous réjouissons bien sûr de l'accession du FC Soleil en division d'honneur, le plus haut niveau régional. Nous nous réjouissons également du traitement équivalent des deux clubs, les deux jouant en division d'honneur, il est normal que les uns et les autres aient la même somme, simplement il est toujours étonnant que 9 000 Euros en excellence à côté de 25 000 Euros ça fait une différence de 16 000 Euros d'une division à l'autre. Soit les 9 000 Euros sont insuffisants en excellence, soit les 25 000 sont trop, mais je ne comprend pas la différence entre 16 et 25 000 Euros pour accéder de l'excellence départementale à la division d'honneur régionale. Cela représente cinq déplacements dans le Haut-Rhin, sur l'année. A 16 000 Euros ça fait cher le déplacement. Alors soit les 9 000 étaient insuffisants pour faire vivre un club en excellence, soit les 25 000 sont surévalués pour une division d'honneur.

M. HOERLE :

Je ne peux que répondre ce que j'ai déjà dit : ce sont des calculs qui ont été faits de manière extrêmement détaillée. Il n'y a pas que les déplacements plus chers d'une division à l'autre, il y a aussi un certain nombre de frais supplémentaires. Au niveau de l'arbitrage, par exemple, ce ne sont plus les mêmes arbitres, c'est une somme assez importante puisque souvent on fait venir des arbitres d'assez loin. Pour arbitrer un match entre Schiltigheim et Bischheim on fait venir d'assez loin, ce qui n'est pas le cas dans la division inférieure. Il y a aussi une question de staff médical. En bref, il faut un certain nombre de choses qui sont, au niveau de la réglementation, un peu différentes. Je ne suis pas assez spécialisé dans le foot pour vous donner exactement le détail. Croyez bien que le travail initial avait été fait de manière très sérieuse.

Mme ROMILLY :

Je voudrais confirmer qu'au niveau des arbitres c'est un coût très lourd. Les 10 ou 15 entrées qu'ils ont pour une après midi ne suffisent pas pour payer l'arbitre. Il faudrait peut-être que plus de gens se déplacent pour soutenir les équipes. Cela nous permettrait de donner moins de subventions.

MONSIEUR LE MAIRE :

Je rajouterai que c'est une partie financière alors que les conventions qui font partie de la délibération décrivent un certain nombre d'avantages « en nature » qui sont aussi très substantiels. C'est un package global qui marque l'effort de la ville par rapport au football.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

3. SUBVENTION ANNUELLE AU CS MARS - CONVENTION

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Par délibération du 22 novembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'octroi d'une subvention de 25 000 € au CS Mars pour la saison 2007/2008 à titre de participation aux frais liés à la gestion de l'équipe évoluant en Division d'Honneur ainsi qu'à l'accueil et à la formation des jeunes.

Il est proposé de maintenir cette subvention à 25 000 € pour la saison 2008/2009.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2008, complément à inscrire au Budget Primitif 2009 - Chapitre 924 6574 40.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

C O N V E N T I O N

Entre

La Ville de Bischheim représentée par son Maire, Monsieur André KLEIN-MOSSER, 1^{er} Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin, habilité par délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2008

d'une part,

Et

L'Association CS MARS 05 BISCHHEIM, dont le siège est : 2 rue Mars à Bischheim représentée par son Président , Monsieur Christian RIETSCH, élu Président par l'Assemblée Générale de l'Association CS MARS 05 le 30 juillet 2008

d'autre part,

Il est convenu de ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Le Conseil Municipal en date du 27 novembre 2008 a décidé d'attribuer au CS Mars pour la saison 2008/2009 une subvention annuelle de 25 000 €.

Cette aide est consentie au club à titre de participation aux frais liés à la gestion de l'équipe I évoluant en Division d'Honneur ainsi qu'à l'accueil et la formation des jeunes.

Article 2 : DUREE DE LA CONVENTION

Ce soutien financier de la Ville sera garanti au CS MARS pour la saison 2008/2009.

Article 3 :

La subvention de la Ville sera créditée sur le compte de l'association après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur par virement bancaire.

D'autre part le CS MARS pourra bénéficier des subventions versées par la Ville de Bischheim aux clubs sportifs locaux :



- 1 – Subvention de fonctionnement
- 2 – Subvention pour frais de déplacement et organisation de compétitions
- 3 – Subvention d'investissement

Article 4 : LOCAUX ET EQUIPEMENTS

L'Association bénéficie de la mise à disposition de divers locaux et équipements.

Mise à disposition à titre payant :

**Stade MARS
2 rue Mars – BISCHHEIM**

- ☞ 1 terrain de football en synthétique
- ☞ 1 Club House
- ☞ vestiaires

**Parc des Sports
1 allée Blaise Pascal – BISCHHEIM**

- ☞ 1 terrain de football de catégorie A engazonné
- ☞ vestiaires

Mise à disposition du terrain et des vestiaires au Club pour rencontres et compétitions.

Mise à disposition à titre gratuit :

**Parc des Sports
1 allée Blaise Pascal – BISCHHEIM**

- ☞ 1 terrain de football à 7 en synthétique
(utilisation partielle suivant planning)

La Ville de Bischheim assure l'entretien des terrains et des vestiaires et en assume les charges courantes.

Article 5 :

L'Association s'engage :

- ☞ à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif défini à l'article premier,
- ☞ à fournir un compte-rendu d'exécution dans les quatre mois suivant l'exercice concerné,
- ☞ à faciliter le contrôle, par les services de la Ville de Bischheim de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables,
- ☞ à communiquer à la Ville, au plus tard le 30 avril de l'année suivante la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultat détaillés du dernier exercice, certifiés conforme par le Président.



Article 6 :

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé.

Article 7 :

L'Association s'engage à désigner un commissaire aux comptes dont elle fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention et à présenter un bilan certifié conforme dans les conditions prévues ci-avant à l'article 7.

Article 8 : ASSURANCES

Le CS MARS souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et pour couvrir les risques encourus du fait de son activité.

Le Club paiera les primes de ces assurances de façon à ce que la Ville de Bischheim ne puisse en aucun cas être inquiétée.

Il devra fournir chaque année à la Ville de Bischheim la copie des polices d'assurances ainsi que la copie du règlement des primes correspondantes.

Article 9 :

En cas de non respect par le CS MARS des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 10 :

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 5 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- ☐ l'interruption de l'aide financière de la collectivité,
- ☐ la demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,
- ☐ la non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'Association.

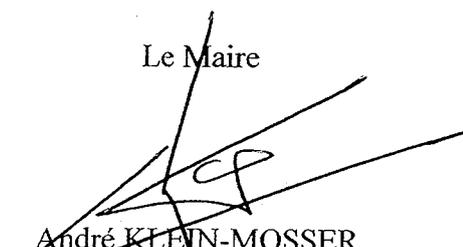


Article 11 :

Le comptable signataire de la dépense est Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Bischheim, 13 rue du Héron – 67302 SCHILTIGHEIM CEDEX.

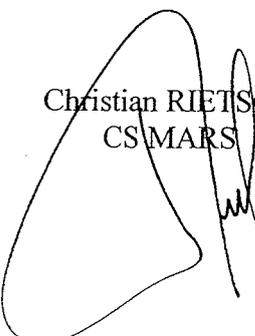
Fait à Bischheim, le 28 NOV. 2008

Le Maire



André KLEIN-MOSSER
1^{er} Vice-Président du Conseil Général
Du Bas-Rhin

Le Président



Christian RIETSCH
CSMARS

CR



Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention annuelle de **25 000 €** au CS Mars pour la saison 2008/2009.

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention y relative.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

4. SUBVENTION ANNUELLE AU CS MARS SECTION FEMININE - CONVENTION

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Par délibération du 22 novembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de 9 000 € au CS Mars pour la saison 2007/2008 à titre de participation aux frais liés à la gestion de la section féminine dont l'équipe première est classée en 2ème Division Nationale.

Il est proposé de renouveler cette aide pour la saison 2008/2009.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2008, complément à inscrire au Budget Primitif 2009 - Chapitre 924 6574 40.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention annuelle de **9 000 €** au CS Mars pour la gestion de son équipe féminine classée en D2.

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention y relative.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

C O N V E N T I O N

Entre

La Ville de Bischheim représentée par son Maire, Monsieur André KLEIN-MOSSER, 1^{er} Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin, habilité par délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2008

d'une part,

Et

L'Association CS MARS 05 BISCHHEIM, dont le siège est : 2 rue Mars à Bischheim représentée par son Président, Monsieur Christian RIETSCH, élu Président par l'Assemblée Générale de l'Association CS MARS 05 le 30 juillet 2008

d'autre part,

Il est convenu de ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Le Conseil Municipal en date du 27 novembre 2008 a décidé d'allouer au CS Mars pour la saison 2008/2009 une subvention annuelle de 9 000 €.

Cette aide est consentie au club pour la gestion de la section féminine dont l'équipe I est classée en 2^{ème} Division Nationale.

Article 2 : DUREE DE LA CONVENTION

Ce soutien financier de la Ville sera garanti au CS MARS pour la saison 2008/2009.

Article 3 :

La subvention de la Ville sera créditée sur le compte de l'association après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur par virement bancaire.

D'autre part le CS MARS pourra bénéficier des subventions versées par la Ville de Bischheim aux clubs sportifs locaux :



- 1 – Subvention de fonctionnement
- 2 – Subvention pour frais de déplacement et organisation de compétitions
- 3 – Subvention d'investissement

Article 4 : LOCAUX ET EQUIPEMENTS

L'Association bénéficie de la mise à disposition de divers locaux et équipements.

Mise à disposition à titre payant :

**Stade MARS
2 rue Mars – BISCHEIM**

- ☐ 1 terrain de football en synthétique
- ☐ 1 Club House
- ☐ vestiaires

**Parc des Sports
1 allée Blaise Pascal – BISCHEIM**

- ☐ 1 terrain de football de catégorie A engazonné
- ☐ vestiaires

Mise à disposition du terrain et des vestiaires au Club pour rencontres et compétitions.

Mise à disposition à titre gratuit :

**Parc des Sports
1 allée Blaise Pascal – BISCHEIM**

- ☐ 1 terrain de football à 7 en synthétique
(utilisation partielle suivant planning)

La Ville de Bischheim assure l'entretien des terrains et des vestiaires et en assume les charges courantes.

Article 5 :

L'Association s'engage :

- ☐ à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif défini à l'article premier,
- ☐ à fournir un compte-rendu d'exécution dans les quatre mois suivant l'exercice concerné,
- ☐ à faciliter le contrôle, par les services de la Ville de Bischheim de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables,
- ☐ à communiquer à la Ville, au plus tard le 30 avril de l'année suivante la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultat détaillés du dernier exercice, certifiés conforme par le Président.

CR

Article 6 :

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé.

Article 7 :

L'Association s'engage à désigner un commissaire aux comptes dont elle fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention et à présenter un bilan certifié conforme dans les conditions prévues ci-avant à l'article 7.

Article 8 : ASSURANCES

Le CS MARS souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et pour couvrir les risques encourus du fait de son activité.

Le Club paiera les primes de ces assurances de façon à ce que la Ville de Bischheim ne puisse en aucun cas être inquiétée.

Il devra fournir chaque année à la Ville de Bischheim la copie des polices d'assurances ainsi que la copie du règlement des primes correspondantes.

Article 9 :

En cas de non respect par le CS MARS des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 10 :

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 5 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- ☐ l'interruption de l'aide financière de la collectivité,
- ☐ la demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,
- ☐ la non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'Association.

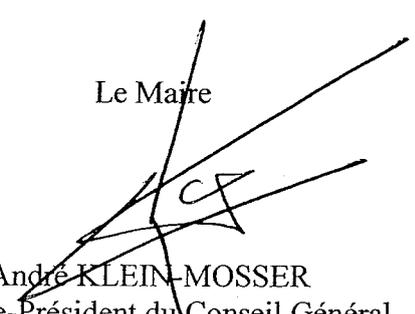


Article 11 :

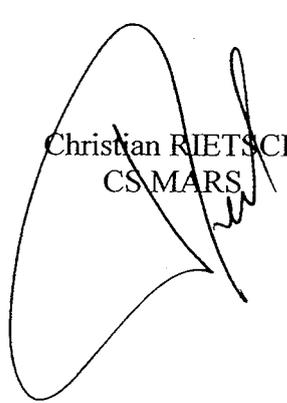
Le comptable signataire de la dépense est Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Bischheim, 13 rue du Héron – 67302 SCHILTIGHEIM CEDEX.

Fait à Bischheim, le 28 NOV. 2008

Le Maire


André KLEIN-MOSSER
1^{er} Vice-Président du Conseil Général
du Bas-Rhin

Le Président


Christian RIETSCH
CSMARS

CR



5. SUBVENTION A L'OMSAL POUR L'ORGANISATION DU MESSTI ET DE LA FETE DU VILLAGE 2008

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Comme les années précédentes, la Ville a confié à l'OMSAL l'organisation des festivités du Messti 2008.

Au vu du bilan financier présenté, il est proposé de subventionner cette manifestation à hauteur des dépenses réelles énumérées soit 11 055 €. Un acompte de 10 000 € a déjà été versé à l'OMSAL.

D'autre part, l'OMSAL a organisé au mois de septembre dernier la « Fête du Village ». Pour cette journée, dont le budget total s'est élevé à 4 000 €, il est proposé d'accorder une subvention de 2 500 € à l'OMSAL.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2008 – Chapitre 923 6574 30.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le versement d'une subvention de **3 555 €** à l'OMSAL se décomposant comme suit : 1 055 € pour le Messti 2008 – 2 500 € pour la « Fête du Village ».

M. HOERLE :

C'est une délibération que nous avons souhaité vous proposer dans le cadre de la transparence puisqu'une question avait été posée concernant l'organisation du Messti. Pour que les choses soient très claires, l'OMSAL a été chargé d'organiser ces deux manifestations avec une convention qui stipulait que la ville prenait en charge financièrement ces manifestations.

M. SANCHO ANDREO :

Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons nous abstenir sur cette délibération, non pas sur le montant, non pas sur l'OMSAL, mais parce que nous sommes comme beaucoup d'habitants de Bischheim très interrogateurs sur : « Qu'est-ce encore que le Messti à Bischheim ? ». Il faut vraiment se poser cette question. Que reste-t-il des traditions de fête dans cette commune quand en fait tout se réduit comme une peau de chagrin. Il ne reste plus cette ambiance d'antan et en même temps on n'arrive pas à injecter de nouvelles idées et aussi peut-être à lui donner un caractère qui permette de rassembler toute la population pour cette rencontre annuelle, festive et conviviale de notre commune, je dirais la dernière fête qui nous reste. Aujourd'hui, nous disons clairement que la municipalité doit répondre aux attentes des habitants sur ces questions. Il est temps que le Messti retrouve une nouvelle dynamique, une nouvelle force et qu'il soit un vrai lieu de rassemblement pour tous les habitants de cette ville.

M. HOERLE :

Le Messti avait autrefois différentes composantes. L'une d'entre elles est la Fête Foraine. Je peux vous dire que c'est LA Fête Foraine de l'agglomération de Strasbourg qui donne le plus de satisfactions aux forains, même plus que celle de Strasbourg où ils ne sont vraiment pas contents et c'est la manifestation la plus importante en-dehors de la foire Saint Jean sur l'ensemble de l'agglomération. Donc sur le plan Fête Foraine et d'animation sur ces 10 jours, je crois que Bischheim est remarquable.

Puis, il y avait le cortège...Le cortège c'était des chars exécutés par les associations et sur ce point nous avons eu successivement un certain nombre de défections parce que les associations ont de moins en moins de bénévoles et de plus en plus de contraintes. Cela se passe à un moment de fin de saison où les clubs ont des préoccupations sportives. Par exemple pour le foot où ce sont des matchs de rattrapage, ce sont les derniers matchs, c'est là que peut se jouer un titre ou la descente. Demander aux footballeurs ou aux dirigeants de mettre leur énergie sur un char n'a plus d'écho aujourd'hui. Il ne faut pas oublier que nous avons un peu ripé cette manifestation populaire du messti sur le cortège du Bouc Bleu puisque à notre initiative le Bouc Bleu est une cavalcade très remarquable sur les trois agglomérations Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim qui rassemble un nombre impressionnant de spectateurs tous les ans et a une qualité de prestations très intéressante. Cet esprit de cortège a donc été ripé sur cette période de carnaval. Nous avons quand même voulu marquer pour la population l'ouverture du champ de foire, c'est pourquoi nous avons réalisé, les deux, trois dernières années, une manifestation le soir. Elle n'a peut-être pas l'ampleur que l'on pourrait souhaiter, mais c'est aussi une question d'argent. Vous savez que nous sommes dans une situation économique assez difficile et je crois qu'on peut faire un choix. On pourrait tripler ou quadrupler ce budget, je veux bien, faire quelque chose d'extraordinaire, mais nous avons pris des engagements de restrictions budgétaires auprès de nos contribuables. Je pense que ce que nous proposons est un excellent compromis pour que cette fête reste quand même un moment important dans la vie et l'animation de Bischheim.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS (MM. SANCHO ANDREO, SCHANN, SCHIMMER, BOUYER, Mmes NAÏLI, ROMILLY, HEIZMANN).

AFFAIRES DEMOGRAPHIQUES

6. NOMINATION D'AGENTS RECENSEURS

Madame Armande MARTIN, Adjointe au Maire, expose :

La préparation et la réalisation des enquêtes de recensement sont confiées aux communes par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Depuis 2004, une nouvelle méthode de recensement se substitue au comptage traditionnellement organisé.

Le changement majeur du nouveau recensement est d'appliquer une méthode de collecte différente selon la taille des communes, en fonction du seuil de population fixé par la loi à 10000 habitants.

Il s'agit d'effectuer dorénavant des enquêtes annuelles de recensement sur la base d'un échantillon d'adresses représentant 8 % des logements de la commune.

En ce qui concerne la Ville de Bischheim, le recensement auprès de la population s'effectuera du 15 janvier au 21 février 2009.

Un agent communal sera désigné en qualité de coordonnateur des travaux.

Par ailleurs, la mobilisation de 3 personnes pour assurer le recensement proprement dit est de la responsabilité de la commune. A ce titre, l'INSEE versera une indemnité forfaitaire pour l'année 2009 dont le montant ne sera communiqué que début d'année prochaine. A titre indicatif, l'indemnité 2008 était de 2 864 Euros.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de recruter 3 personnes sur la mission enquête annuelle de recensement, rémunérées chacune à hauteur de 1 050 Euros net.

Le contenu de la mission est défini par le décret du 5 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi démocratie de proximité.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n° 2003-485 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune.

décide

Le recours à trois agents recenseurs rémunérés 1 050 Euros net pour la durée de la mission.

autorise

Monsieur le Maire à signer les conventions et à prendre les arrêtés de nominations y afférents.

Monsieur le Maire donne une information complémentaire à la suite de Mme MARTIN.
En 2009, nous aurons définitivement le recensement.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

7. MISE EN PLACE DU PASSEPORT BIOMETRIQUE

L'exigence d'un renforcement des sécurités sur les titres des voyageurs a conduit à l'élaboration d'un règlement européen sur les passeports biométriques.

Conformément au règlement européen du 13 décembre 2004, les ressortissants français doivent disposer à partir du 28 juin 2009 d'un passeport qui devra comporter un composant électronique contenant deux données biométriques : une photo numérisée et des empreintes digitales.

Par décret du 4 mai 2008, il est prévu que l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), placée sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, en soit responsable. Elle assumera le raccordement de la station, sa maintenance, les réparations éventuelles, son remplacement en cas d'incident technique, la formation d'agents communaux ainsi que l'assistance téléphonique.

Les demandes de passeports seront toujours instruites en Mairie, mais les nouvelles composantes biométriques nécessiteront le recours à un matériel très spécifique dénommé station d'enregistrement, qui sera déployé dans 2000 communes (traitant 70 % des demandes sur le territoire).

L'ensemble de la procédure sera dématérialisée, l'envoi de données se fera par réseau sécurisé à la Préfecture qui instruira la demande et donnera l'ordre de production à l'Imprimerie Nationale. Les titres seront ensuite remis en Mairie.

Dans chaque commune, le nombre de stations d'enregistrement sera proportionnel à la répartition de sa population. Une cinquantaine de stations sont prévues pour le Département du Bas-Rhin, une quinzaine pour la CUS (hors Ville de Strasbourg), deux pour Bischheim.

Une indemnité annuelle forfaitaire par station de l'ordre de 3 200 Euros sera versée aux communes concernées.

Les obligations et modalités liées à la mise en place du passeport biométrique feront l'objet d'une convention ci-annexée, signée entre l'Etat et la Collectivité, conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le règlement européen du 13 décembre 2004 relatif à la mise en place d'un passeport biométrique pour les ressortissants européens,

Vu le décret du 04 mai 2008, qui en confie la responsabilité à l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur,

décide

La mise en place de deux stations d'enregistrement pour l'instruction des nouveaux passeports biométriques.

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention y relative.

Mme NAÏLI :

C'est une délibération de plus qui nous montre une part de transfert de charge de l'Etat vers la collectivité et qui comportera un coût, même si une indemnité annuelle forfaitaire de 3 200 Euros a été calculée, qui sera versée aux communes concernées. Je ne sais pas comment cette indemnité annuelle forfaitaire a été calculée mais je souhaiterais qu'un travail soit réellement fait pour permettre d'avoir une idée précise du coût de ce transfert qui reste à la collectivité. Ensuite, il est prévu que ce soit une convention conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Je pense qu'il serait important de prévoir clairement que la reconduction soit faite sous réserve du coût réel engendré par la collectivité et non sur un forfait.

M. SANCHO ANDREO :

Je ne pouvais pas m'empêcher de faire un petit clin d'oeil à Monsieur HOERLE. Nous avons eu tout à l'heure une délibération sur le Messti et Monsieur HOERLE nous a fait de belles démonstrations, comme il en est souvent capable, en nous disant que la Ville de Bischheim devait faire des économies. Là, vous voyez que c'est l'Etat qui fait des économies sur le dos de la Ville de Bischheim, donc au détriment du Messti. Donc, nous voterons évidemment contre cette délibération, c'est cohérent. J'ai une deuxième question qui m'interpelle, c'est la question de l'accessibilité à ce service. Je ne doute pas que vous allez le mettre en place, mais pour l'instant on ne peut pas dire que les services de la Mairie, pour les passeports, soient d'une grande accessibilité. De toute façon, il n'y a pas de passeports. Mais en tous cas, c'est une question qu'il faudra résoudre.

M. SCHANN :

Je voudrais en rajouter un peu par rapport à la question des passeports biométriques qui sont des espèces de gadgets qui n'ont d'efficacité qu'aux yeux de ceux qui rêvent qu'ils pourront contrôler à peu près la sécurité de la planète avec des gadgets technologiques, et je voudrais dénoncer avec force ce qui est derrière aussi, c'est l'augmentation du prix du passeport qui passe de 40 à 90 Euros sous prétexte qu'il est biométrique. Je pense ici particulièrement à Bischheim, aux familles bischheimois issues de l'immigration qui seront obligées de renouveler leur passeport. Pour les familles c'est un coût énorme, le prix de ces passeports biométriques. C'est pour cela que nous voterons contre sur le principe même de l'augmentation de ce passeport biométrique.

Mme MARTIN :

J'aimerais juste ajouter quelques petites informations. La Ville de Bischheim avait effectué un recours contre l'Etat à la suite de la mise en place du service pour délivrer les cartes d'identité et les passeports en Mairie. L'indemnisation obtenue a été de 42 000 Euros pour les années 2004 à 2007. Il a été fait appel de cette décision pour obtenir une rétroactivité à partir de 2001. Il serait effectivement intéressant d'obtenir la mise en place d'une indemnisation pérenne pour toutes les communes concernant ce service. Je préciserai aussi que la Ville de Bischheim délivre 700 passeports et 1800 cartes d'identité par an. Il est prévu d'installer le nouveau service au Parc de l'Hôtel de Ville, à côté de l'accueil, avec accessibilité à tous.

M. HOERLE :

Nous sommes aussi concernés par le service à rendre à la population. Je pense que vous auriez été aussi critiques, sinon plus, si la Ville de Bischheim avait dit : « Nous ne le faisons pas chez nous, allez à la Préfecture, à Schiltigheim, n'importe où ». Vous auriez aussi pu faire le reproche et il aurait été plus justifié encore. Effectivement, je ne peux pas ne pas être d'accord avec vous sur le coût financier de la chose. Une municipalité, une mairie a aussi cette notion de service public qu'il est important de respecter. Aujourd'hui, nous sommes dans cette situation, le choix n'était pas de dire 3 200 ou non, etc....ça ce sont des textes, donc on y est pour rien. Le choix était de se dire « Est-ce que Bischheim rend ce service à la population ou est-ce qu'elle s'en fiche complètement de savoir où les gens sont obligés d'aller pour avoir leur passeport ».

MONSIEUR LE MAIRE :

Je rajouterai une question importante qui a été posée au sujet de l'accessibilité. Nous avons dans les propositions futures justement des projets puisque nous sommes en train de traiter tout l'ensemble des problèmes d'accessibilité des bâtiments publics. Le but étant de rendre accessible la Mairie, que ce soit l'ancien ou le nouveau bâtiment, surtout le rez-de-chaussée, à l'ensemble des personnes qui seraient susceptibles d'avoir des difficultés pour se rendre et bénéficier des services de notre administration. Je rappelle aussi qu'il y a un débat qui est souvent très long d'attribution et de répartition des compétences. Il est clair qu'une Mairie a un rôle, et cela a été répété, de service d'intérêt général et je crois que notre mission reste dans le domaine de l'intérêt général, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'adhérer à ce principe et à ce nouveau système.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 7 CONTRES (MM. SANCHO ANDREO, SCHANN, SCHIMMER, BOUYER, Mmes NAÏLI, ROMILLY, HEIZMANN).

FINANCES

8. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA CLET

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

L'intégration intercommunale sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg implique de nombreux liens financiers entre la communauté et les communes membres.

Dans ce cadre, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts (CLET) est chargée d'examiner les incidences budgétaires des éventuels transferts de compétences entre les communes et la CUS et de proposer une compensation financière en contrepartie des transferts de charge.

La Ville de Bischheim est représentée par un élu au sein de cette commission. Aussi, il convient de désigner deux conseillers municipaux aux postes de titulaire et de suppléant au sein de la CLET.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie donc de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

désigne

M. Hubert DRENSS en tant que représentant de la Ville au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de la Communauté Urbaine de Strasbourg et M. Bernard PARISOT pour lui suppléer en cas de besoin.

MONSIEUR LE MAIRE :

Si vous exigez le vote, il faudra évidemment voter. Au niveau des candidats, je propose comme titulaire M. DRENSS et comme suppléant M. PARISOT. Y a-t-il d'autres candidats ou d'autres propositions ?

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

9. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2009

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Aux termes de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal des communes de 3 500 habitants et plus est tenu de débattre des orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Les orientations des grandes masses de recettes et de dépenses ainsi que les conditions de l'équilibre du budget pour 2009 sont détaillées dans le tableau joint en annexe.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Aussi, je vous prie de bien vouloir débattre des conditions dans lesquelles pourra être élaboré le budget communal pour l'année à venir.

MONSIEUR LE MAIRE :

Merci pour cette présentation en début de cette proposition de délibération. Je me permets d'introduire l'ensemble du débat et je cède la parole à celles et ceux qui voudront bien la prendre. Comme vous le savez maintenant, le débat d'orientation budgétaire est devenu un débat obligatoire. Il prend place dans la procédure d'une manière très orthodoxe et traditionnelle qui permet donc de tracer des pistes et de déterminer des objectifs dans l'ensemble de nos prévisions futures. Nous ne sommes pas encore au Budget Primitif qui va naturellement se profiler vers notre discussion d'aujourd'hui. Les choix prioritaires ne sont pas encore arrêtés. Ils se déterminent aussi, et là je crois que tout le monde y adhérera, à travers les contraintes de notre structure budgétaire, mais aussi en fonction du contexte local, régional, national, voire international. Le climat général est très tendu, le contexte économique mondial et européen est estampillé par trois mots qui font l'objet d'analyses médiatiques assez courantes. Je parlerai des surprimes, je parlerai du pétrole et de l'Euro. La croissance française est en baisse, la crise des surprimes aux Etats-Unis a fait tache d'huile avec notamment une baisse des prix de l'immobilier et un net ralentissement de l'activité dans un secteur qui est source généralement de croissance et d'emplois.

| | 2008 | 2009 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Section de fonctionnement | | |
| Dépenses réelles | 13 477 | 13 937 |
| Dépenses de personnel | 7 747 | 7 987 |
| <i>Variation totale</i> | | 240 3,1% |
| Intérêts de la dette | 868 | 891 |
| Fonctionnement des services | 4 862 | 5 059 |
| <i>Variation totale</i> | | 197 4,1% |
| Recettes réelles | 15 151 | 15 286 |
| Dotations non affectées | 4 594 | 4 663 |
| Impôts et taxes non affectés | 8 636 | 8 826 |
| Autres dotations et taxes | 779 | 790 |
| Produits de gestion | 948 | 816 |
| Autres produits | 194 | 191 |
| Excédent de fonctionnement | 1 674 | 1 349 |
| Résultat de fonctionnement reporté | 6 | 404 |
| Épargne brute | 1 680 | 1 753 |

Section d'investissement

| | | |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Dépenses réelles | 4 454 | 4 010 |
| Dépenses d'équipement (Immos) | 2 945 | 2 434 |
| Remboursement d'emprunts | 1 508 | 1 575 |
| Recettes réelles | 1 426 | 2 257 |
| Dotations, fonds divers | 485 | 681 |
| Subventions reçues | 60 | 0 |
| Emprunts | 699 | 1 575 |
| Autres recettes réelles | 181 | 0 |
| Besoin de financement | 3 028 | 1 753 |

| Reprises de l'exercice précédent | |
|---|-------|
| Dépenses | |
| Reports | 3 936 |
| Résultat d'investissement reporté | 2 373 |
| Recettes | |
| Reports | 5 712 |
| Affectation en réserves | 1 944 |

| | | |
|--|---------------|---------------|
| Dépenses réelles (budget total) | 24 239 | 17 947 |
| Recettes réelles (budget total) | 24 239 | 17 947 |

* chiffres en milliers d'euros

L'évolution hiératique du prix du pétrole joue dans tous les sens. D'abord la ponction qui est de l'ordre de 2 % sur l'ensemble de notre revenu national ou du produit intérieur brut, donc une diminution net, il faut le dire, du pouvoir d'achat. Et enfin, une baisse des prix du pétrole qui essaie de venir au secours de la crise financière. La hausse de l'Euro creuse le déficit du commerce extérieur français et réduit l'activité. Les clignotants sont au rouge en Europe et dans notre pays : consommation, investissements, commerces extérieurs. Les moteurs de la croissance se sont ralentis. Par conséquent, il est nécessaire d'assurer un contrôle plus stricte des dépenses publiques du fait de la baisse des recettes publiques et du solde budgétaire qui risque évidemment de creuser un certain écart dans cette hypothèse.

Le contexte économique français enregistre un ralentissement notable. L'hypothèse de croissance 2008 a été revue et tourne actuellement aux environs de 2 %. L'inflation a tendance à augmenter et une perspective de 3 à 3,5 % n'est pas à exclure en l'année 2009. D'après les prévisions et l'évolution des cours mondiaux des matières premières, je pense en particulier aux céréales, aux produits laitiers, et évidemment au coût énergétique, notre gouvernement a retenu une inflation qui serait de l'ordre de 2 %. Le taux de chômage risque aussi dans l'ensemble de notre territoire d'augmenter, ainsi que le nombre des demandeurs d'emploi. Mais personne à l'heure actuelle ne peut mesurer l'ampleur réelle de ce qui va se passer. Alors évidemment, nous allons nous poser les questions de l'incidence de cet environnement sur notre budget pour l'année 2009. Nous consommons un certain nombre d'énergie et nous savons que les consommations d'énergie et le prix ont tendance à augmenter. Nous sommes prêts à vouloir faire des économies par rapport à cette évolution. Les taux d'intérêt sont en augmentation, encore que les nôtres et la structure de notre dette sont bien maîtrisés. Le marché immobilier privé est en perte de vitesse. Les entreprises du bâtiment n'ont plus de perspectives d'opérations futures. Faudra-t-il alors leur donner des signes ou des pistes. La conjoncture économique locale a des tendances contrastées par rapport au contexte général. Nous avons chez nous une tendance à la baisse du chômage. Les secteurs économiques sont encore bien orientés, cependant des suppressions d'emploi, des fermetures d'entreprises sont annoncées. On entend que les carnets de commandes sont jugés moins étoffés. Le secteur qui semble un peu présenter une évolution favorable est le secteur du tourisme et des services. Les contraintes particulières sur le budget bischheimois pour 2009. Les dépenses de personnel sont prévues généralement à la hausse. Il s'agit de se poser la question suivante : à quel niveau allons nous cette année arrêter les évolutions de ces dépenses ? En effet, nous ne prévoyons pas d'embauches particulières, probablement simplement des remplacements, des recrutements pour combler des départs à la retraite. L'évolution de la structure administrative sera plutôt du côté de l'évolution du matériel et de l'équipement, l'effectif de l'ensemble de notre personnel restant stable. L'intérêt de la dette chez nous ne subit pas d'incidence majeure. Notre engagement est maîtrisé et donne les répercussions habituelles sur la part des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Je parle des dépenses de fonctionnement en tant qu'intérêt et dans le domaine de l'investissement en ce qui concerne en particulier le remboursement du capital. Le recours à l'emprunt sera limité à la nécessité de réaliser malgré tout des investissements qui se placent dans notre programmation municipale. Il s'agit de rester pour l'année 2009 un agent économique, producteur qui permet donc à l'économie de fonctionner. Les recettes sont évidemment touchées elles aussi dans leur évolution. Les dotations, malgré les réformes qui pèsent sur leur existence et leur évolution seront encore pour notre ville en légère hausse. En effet, les caractéristiques nous rendent toujours éligibles à la plupart des dotations, en particulier à la dotation de solidarité urbaine. Cependant, notre progression dans la hiérarchie des potentialités fiscales rend nos critères plus performants et des inflexions sont à prévoir les années futures. Le produit fiscal peut évoluer favorablement. Notre prévision sera de l'ordre de 3 %. Une partie étant affectée à l'évolution physique des bases, une partie aux décisions de revalorisation de l'Etat et une troisième partie, légère évolution des taux. De toute façon, nous essayerons de limiter à 1 ou 2 %, le budget de nos concitoyens ne pouvant pas supporter des hausses plus importantes. Il est aussi nécessaire de se poser la question sur l'évolution des services rendus et l'application de la clause d'une participation au bénéfice de celles et ceux qui utilisent ces services. Faut-il placer une évolution du coût et de la participation des principaux intéressés à la reconnaissance du service d'intérêt général. On peut être vertueux dans les principes mais la réalité nous amène à faire des constats. Les variables que nous avons sont à peu près fixes, ce qui est contraire à la notion de variabilité et rend notre marge de manoeuvre réduite dans le contexte actuel. Dans cette période économique difficile, la collectivité doit rester un agent investisseur, je ne reviendrai pas là-dessus, mais en ce qui concerne nos investissements nous avons toujours dit que nous étions capables d'évaluer l'ensemble de nos investissements à 2 millions et demi par an sur les 5 ans. Je parle surtout d'investissements nets.

Je ne reviendrai pas sur l'endettement, nous avons dit que le recours à l'emprunt serait limité pour bien suivre notre philosophie dans le cadre de l'endettement. Je dois dire que dans le contexte actuel ce n'est pas une chose facile mais ça reste une priorité. Les subventions à espérer des autres collectivités de l'Etat sont, dans la plupart de nos opérations, dans une situation qui ne permet pas de les faire évoluer comme c'était le cas les années précédentes. Il est sûr que les marges de manoeuvre des autres collectivités sont également limitées, par conséquent, la confection des budgets y est aussi difficile. Nous allons placer ce budget dans un travail serein, en tenant compte de notre environnement, des contraintes qui nous sont propres, de celles qui sont extérieures. Je pense que nous y arriverons, nous y sommes arrivés tous les ans avec le savoir faire de l'ensemble de l'administration municipale, avec le souci de réaliser des économies de fonctionnement, même si parfois elles sont difficiles à rechercher et à obtenir. Par conséquent, je tracerai encore cette orientation budgétaire sous le signe de quelque brin d'optimisme. Je pense qu'avec la confiance de nos concitoyens, nous allons construire et bâtir un budget, certes de rigueur, mais aussi de méthode.

M. DRENS :

J'ai quelques commentaires à faire sur le tableau qui est joint. Je voudrais vous rappeler que la majorité municipale a été élue sur un programme qui fixait un certain nombre d'objectifs au rang desquels figure la réalisation d'équipements pour le bien de tous nos citoyens. Cette ambition suppose de dégager des capacités d'investissement suffisantes. La gestion de mes collègues maires et adjoints sortants a permis d'améliorer progressivement la capacité d'autofinancement qui est quand même la base de tout investissement. Il nous appartient de poursuivre dans cette voie. L'autre objectif de campagne que je souhaiterais rappeler ce soir est la promesse d'une fiscalité modérée, la pression fiscale moyenne devra évoluer à un rythme comparable à celui de l'inflation. On s'y était engagés, on le tiendra. Monsieur le Maire vient de parler du contexte économique, nous n'allons donc pas y revenir. La dette nous a permis de faire de Bischheim une ville agréable avec toutes les commodités nécessaires. Contrairement à ce qui a pu se passer dans d'autres communes, nos emprunts n'ont pas été chahutés par la crise financière et la charge des intérêts n'a été affectée que très raisonnablement par les variations des taux. Le volet immobilier de la crise a cependant des conséquences pour les finances communales. La chute des prix et le ralentissement des mutations provoquent un tassement d'une partie de nos ressources fiscales, en l'occurrence les taxes additionnelles sur les droits de mutation. Sur les bases d'information publiées par l'INC, Monsieur le Maire en avait parlé, le rythme de l'inflation annuelle est d'un peu moins de 2,5 % en sachant que l'Association des Maires a calculé que l'inflation serait à un peu plus de 3 %. Pour la structure du budget, si on examine les recettes du fonctionnement, le poste principal est constitué des impôts et taxes qui pourraient s'élever à près de 9 millions si on part d'une hypothèse d'une augmentation maximale de la pression fiscale de 2,5 %. Les autres recettes importantes sont les dotations de l'Etat pour lesquelles le gouvernement a annoncé un ralentissement de l'évolution. Ce qui veut dire que la dotation forfaitaire ne progresserait que de l'ordre de 1 %. Dans les dépenses de fonctionnement, les charges du personnel occupent le poste principal. Elles sont évaluées à près de 8 millions et la progression entre le budget voté en 2008 et cette provision ne concerne en réalité que l'évolution statutaire des agents. L'évolution naturelle des autres dépenses des services et la montée en charge des services nouveaux aboutirait à un montant global un peu supérieur à 5 millions. Un examen fin des crédits pourrait permettre de limiter cette hausse. Pour l'investissement, tenant compte d'un résultat prévisionnel estimé à 3 % des dépenses de fonctionnement, l'excédent des recettes sur les dépenses pourrait s'élever à environ 1,7 millions. Par ailleurs, en prenant l'hypothèse d'une stabilisation du stock de la dette, c'est-à-dire en empruntant un montant équivalent aux remboursements, notre capacité d'investissement s'établirait à environ 2,4 millions. Ce montant sera bien sûr modelé en fonction du taux de subvention des opérations retenues. Ce qui veut dire que toute subvention reçue augmentera mécaniquement la capacité d'investissement. Voilà les quelques commentaires que je voulais faire sur l'orientation budgétaire.

M. SANCHO ANDREO :

Jamais l'économie n'a été autant au coeur des débats politiques. Pour ma part, je ne m'en plains pas, bien au contraire. Nous avons toujours considéré et dit dans cette enceinte que les engagements financiers résultaient toujours de choix politiques. Remettre aujourd'hui la politique au centre des orientations éducatives, sociales, économiques, culturelles, environnementales, énergétiques de notre Ville de Bischheim est plus que jamais une priorité. Evidemment, je ne suis pas le seul à faire ce constat. Il est largement partagé par les élus, au-delà d'ailleurs des clivages politiques. Mais il y a aussi une forte attente de nos concitoyens pour que leurs conditions de vie ne se dégradent pas. Qu'il y ait aussi une cohérence entre les discours et les actes. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, les communes aujourd'hui sont pourtant au coeur des incertitudes financières et économiques. Elle est, de mon point de vue, la collectivité la plus touchée. C'est aussi la collectivité, il faut le rappeler, qui aujourd'hui investit le plus en France.

On donne comme indicateur d'ailleurs que les investissements publics qui relèvent des collectivités locales sont aujourd'hui 75 % des investissements publics en France et 25 % pour l'Etat. Cet enjeu économique est essentiel. Pourtant l'Etat, on le voit de manière hallucinée, en tous cas moi je connais des personnes qui ne comprennent pas que l'Etat puisse lever des milliards d'Euros après les cadeaux fiscaux de 2007 et qui se désengagent en même temps, nous en avons eu plusieurs exemples ce soir. On le voit d'ailleurs avec le débat sur l'audiovisuel qui met à mal le service public où la tentative de se désengager de la dotation urbaine de solidarité que l'Etat n'a pas mis en oeuvre parce que les collectivités de tous bords se sont mobilisées. Nous reviendrons tout à l'heure, au moment de la motion sur les RASED, sur les économies faites sur le dos des enfants les plus en difficulté. Bref ! Nous attendions pour voir, et bien nous avons vu et compris. Les Maires ont d'ailleurs très bien compris lors de l'Assemblée des Maires, lorsqu'ils ont quitté la salle, ayant appris que Monsieur Darcos n'avait même pas le courage de venir s'expliquer sur le service minimum d'accueil dans les écoles. Pour la défense des communes, nous devons avoir un front uni et combatif. Par contre, les autres collectivités, de mon point de vue, plus éloignées des habitants, en tous cas moins interpellées directement par les habitants, comme le Conseil Régional et le Conseil Général, n'hésitent pas à annoncer dès maintenant des augmentations d'impôts. Ces choix ne tiennent pas compte de la situation très délicate de nombreux travailleurs. Je ne comprend pas ces choix. Concernant les orientations budgétaires qui nous sont présentées ce soir, je crois, comme vous tous, qu'il n'y avait pas d'autre choix que celui de contenir la dépense au strict minimum comme vous le faites pour préserver l'existant et le mettre à contribution pour répondre aux défis des prochaines années. Je ne dis pas que l'argent est gaspillé, mais il est toujours possible de faire mieux et surtout d'analyser les services rendus au regard des besoins mais aussi de la fréquentation des activités. Le service public, comme les associations doivent aussi avoir des exigences. Nous pouvons aussi nous interroger sur les travaux et les investissements futurs, pour qu'ils soient engagés en fonction d'un critère large d'intérêt public. Ce débat doit avoir lieu car nous rentrons dans une ère où le consumérisme n'a plus lieu d'être. L'accumulation des biens n'est pas une fin en soi, et en tant que collectivité nous nous interrogeons, Gérard Schann reviendra sur cette question, et notamment sur les choix d'achats immobiliers de la ville mais aussi de notre satellite la SCAEB qui s'avèrent de notre point de vue fort peu judicieux. Nous serons très vigilants et attentifs au moment du vote du Budget Primitif, nous aurons d'autres éléments de comparaison, ce qui est aussi très important, sur les autres villes de la CUS et sur la CUS elle-même. Nous devons, en tant que collectivité, faire des choix à l'heure du désengagement de l'Etat et de la baisse des ressources en privilégiant l'action sociale, le développement économique de notre ville et les investissements environnementaux. Cela concerne aussi bien notre ville que la métropole strasbourgeoise. Je tenais à dire ce soir que le président de la CCI est très bien placé sur ces questions. Il sait qu'il est urgentissime que Bischheim prenne toute sa place et sa voie dans l'agglomération.

Nous attendons beaucoup, Monsieur le Maire, du développement de la zone industrielle économique de Bischheim-Hoenheim, du soutien au commerce local qui a une vraie carte à jouer avec la réduction des déplacements en voiture et, surtout, nous attendons une meilleure desserte de la ville avec les transports en commun dont la voie ferrée et la réactivation de la gare de Schiltigheim-Bischheim, puisque les schillikois considérant qu'elle est sur leur territoire on peut lui rendre son nom. Monsieur le Maire, nous comptons sur vous pour que Bischheim joue toutes ses cartes et pour que dans les difficultés économiques actuelles ses habitants aient encore des raisons d'espérer.

M. SCHANN :

Nous avons eu une présentation dans les orientations budgétaires sur une présentation macro-économique pour expliquer des choix locaux, ce qui se tient puisque les deux sont liés, pour ma part je partirai du local faire un petit crochet par le macro pour revenir au local. Permettez-moi d'introduire mon propos par une petite parenthèse d'actualité. Le Conseil d'Etat vient de rendre un arrêté laissant à la charge de la commune de Bischheim quelques 15 000 Euros de travaux concernant la mise en sécurité d'une maison particulière rue des Tuileries. Certains regrettent que ce soit aux contribuables bischheimois de régler la note. Peut-être, mais à qui la faute ? Les préjudices de cette famille se situent au-delà de ce qui est évaluable en Euros. Permettez-moi simplement de mettre en parallèle ce chiffre avec le cadeau de 20 000 Euros fait récemment par le contribuable bischheimois à un propriétaire dont la Ville vient de racheter la maison bien au-delà de sa valeur estimée. Pour les besoins d'un hypothétique projet immobilier dont au jour d'aujourd'hui personne ne connaît les contours. Il serait d'ailleurs intéressant d'avoir les valeurs actuelles des biens immobiliers achetés ces dernières années par la Ville de Bischheim et de comparer cette valeur actuelle aux sommes engagées au moment des achats.

Nous aurions peut-être de mauvaises surprises. Concernant ces 15 000 Euros, je ne peux pas non plus m'empêcher de faire le parallèle avec la somme à laquelle vient de se faire condamner une association qui s'appelle « Droit au logement » suite à une action en justice intentée par l'Etat UMP à travers son Ministre de l'Intérieur. 15 000 Euros, Mesdames et Messieurs, pour avoir hébergé des sans domiciles fixes sous des tentes dans une rue à Paris, chacun appréciera. J'ai quant à moi envie de dire à Monsieur Martin HIRSCH « Martin réveilles-toi, ils sont devenus fous ! » Venons en aux orientations budgétaires de la commune, même si ces préliminaires étaient en rapport direct avec ces questions budgétaires. Dans quel contexte allons nous être amenés à adopter un budget ? Vous en avez parlé, deux éléments pour moi sont importants. Le premier concernant la crise et que vous avez largement développé et je rejoins en grande partie votre analyse, sauf que ça ne s'arrêtera pas à une crise financière. Cette crise financière est en train de se transformer en crise économique. Les chiffres du chômage qui vont être publiés ce soir sont là pour démontrer que cette crise économique est largement engagée. Ce sont les chiffres les plus mauvais depuis 15 ans. Ils auront des répercussions sur les budgets des collectivités. En clair : recettes en baisse, dépenses en hausse. Cette crise économique se transformera inévitablement en crise sociale, voire sociétale. Si on n'en connaît pas encore l'impact, comme vous l'avez souligné, on devine largement que cet impact sera conséquent. Vu l'état du pouvoir d'achat de nos concitoyens avant la crise, il va être difficile de leur demander des efforts pendant la crise. Deuxième élément important. Dans le contexte : un Président de la République et accessoirement un gouvernement et une chambre d'enregistrement, excusez moi, une chambre des députés. Un Président UMP disais-je et son gouvernement dont le crédo en matière de prélèvement se résume de la manière suivante : il vaut mieux prendre un euro à 1 000 pauvres que 1 000 euros à un riche. Si j'ai bien entendu, il vient aujourd'hui, dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel de supprimer l'exonération de la redevance télé dont bénéficiaient les allocataires du RMI. Prendre aux RMIstes pour donner à l'ami Martin Bouygues, c'est digne d'une république bananière. Un Président, qui par voie de transferts de charges, charge la barque des collectivités.

Et vous êtes bien placé Monsieur le Maire pour savoir que les promesses de compensation intégrale par l'Etat n'engage que celui qui y croit. Au niveau des Conseils Généraux, l'APA, les RMI, le transfert de charges ne sont jamais complétés par des transferts de moyens à hauteur de ce qui est attendu. Il prend aussi d'autres décisions qui dépouillent les collectivités de leurs recettes. Aide aux investissements dans les transports publics : terminé. Plafonnement, voire il est question de suppression de la taxe professionnelle : programmée avec promesses de compensation. On sait ce que ces promesses veulent dire pour l'Etat. Pour le service minimum d'accueil dans les écoles : débrouillez vous et pour le financement vous pouvez toujours rêver. Vous allez voir qu'avec la mobilisation, il va finir par maintenir les RASED, mais il va en transférer les charges aux collectivités et notamment aux communes. J'en mets ma main au feu. J'en passe et des meilleures. Voilà, Mesdames et Messieurs pour le contexte. Alors, quelles orientations prendre ? Certains de vos amis politiques, face à des orientations telles que vous les présentez, monteraient sur leurs grands chevaux comme ils l'ont fait à Strasbourg et ailleurs, en voyant des réductions au niveau des investissements. Comment, en temps de crise, peut-on réduire un budget d'investissement à cette hauteur ? Les bons professeurs d'économie classique nous disent que l'investissement est le moteur de la croissance, etc... Richard l'a rappelé, au niveau de l'investissement public en France, ce sont les collectivités locales qui réalisent à elles seules les trois quarts des investissements, et là non plus il ne va pas falloir compter sur l'Etat. Moi-même, qui ne suis pas un chaud partisan des théories de la croissance, je crois effectivement qu'il faut investir massivement pour soutenir l'économie. Mais il va falloir investir de manière intelligente et non pas jouer les pseudo-promoteurs immobiliers, surtout que les perspectives dans ce domaine sont, comme vous l'avez dit, très sombres. Racheter, revendre, faire de la réserve foncière sur des projets dont personne ne connaît les tenants et les aboutissants. Il faut investir du côté de l'écologie et de l'environnement. Dans la réduction de la consommation énergétique, dans la réhabilitation et l'isolation des bâtiments publics, dans les énergies renouvelables. Arrêtons d'investir dans des logiques du passé. La baisse du pétrole dont vous parlez n'est que provisoire, le pétrole va réaugmenter, le coût des énergies va être durablement élevé. Depuis que je suis élu à Bischheim on a dû installer sur les bâtiments publics à peu près un panneau solaire par an, alors il est grand temps de rattraper le retard car non seulement ces pistes d'investissement que je vous trace sont génératrices d'économie en terme d'argent pour l'avenir, bonnes pour le climat, mais aussi productives en termes d'emplois. Nombreux sont les artisans locaux à avoir fait des efforts de formation et d'adaptation pour pouvoir répondre à des demandes publiques dans ce domaine. Allez-y, n'hésitez pas, allez dans ce sens, nous vous soutiendrons. Arrêtons le gaspillage dans les rachats, les reventes et tout ce que j'ai déjà énoncé.

M. BOES :

Juste deux mots pour venir enfin sur le contenu du budget ou sur le contenu des orientations budgétaires qui nous sont proposées. Il a été rappelé tout à l'heure l'importance de l'autofinancement et de l'action des municipalités précédentes. Je voulais attirer votre attention sur l'épargne brute qui est en augmentation aussi bien en masse qu'en proportion, rapportée aux recettes réelles de fonctionnement. Le deuxième point est celui des travaux ou plus exactement des dépenses d'équipement qui, à hauteur de 2,5 millions sur la durée du mandat par année, sont financées dans le prévisionnel pour 2009 aux 2/3 par l'emprunt et 1/3 par l'autofinancement et par les dotations. Le choix politique qui conditionne l'équilibre du budget, et sur ce point j'aurai peut-être attendu l'opposition, est de savoir où positionner le curseur. Quelle est la proportion d'emprunts dans le financement des investissements ? J'attends toujours la proposition de l'opposition. L'idée du futur budget serait de conserver en dette le même niveau que les années précédentes, c'est-à-dire on ne emprunte au maximum que ce qui a été remboursé, ce qui permet de sauvegarder l'épargne brute des années futures. On conserve à la fois un équilibre pour 2009 et on préserve l'équilibre des années futures. Voilà les deux points sur lesquels je voulais revenir.

M. SCHANN :

Juste pour répondre sur la question du rôle de la majorité et de l'opposition, il me semblait, sauf à m'y méprendre, que dans une collectivité une majorité doit faire des propositions. A une opposition de se positionner par rapport à ces propositions d'orientations budgétaires et éventuellement, elle, d'annoncer ses priorités, ce que nous avons fait dans le cadre d'un débat d'orientation.

MONSIEUR LE MAIRE :

Le débat a donc eu lieu. Un certain nombre de personnes s'est exprimé et je pense que nous allons travailler dans ces orientations de manière à répondre aux souhaits de l'ensemble du Conseil Municipal pour adopter le Budget Primitif 2009. Les points de repères ont été fixés : investissements, autofinancement, stabilité fiscale. Nous avons l'orientation et les pistes principales, il s'agit donc de se remettre au travail pour préparer le Budget 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2009.

10. DEMATERIALISATION DES PROCEDURES – SIGNATURE DE CONVENTIONS

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Dans le cadre de la modernisation des procédures administratives, il est envisagé de mettre en place les procédures suivantes :

- ◆ la dématérialisation des états de paye transmissibles aux organismes de contrôle (bulletins de paye et journaux de totalisation). Les agents municipaux continueront à recevoir une fiche de paye "papier" ;
- ◆ la transmission électronique des données de l'état-civil à l'INSEE ;
- ◆ la transmission électronique des données électorales à l'INSEE.

Les gains attendus sont une simplification et une accélération des procédures de traitement avec à la clef un gain de temps et une économie de papier. Celle-ci est estimée à environ 9000 feuilles par an pour les seules procédures de paye.

Le coût de cette opération est marginal dans la mesure où les progiciels utilisés par les services concernés sont conformes aux exigences techniques.

La mise en place de tels dispositifs nécessite la signature de conventions dont les modèles sont reproduits en annexe.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention cadre tripartite entre la Chambre Régionale des Comptes, la Trésorerie et la Ville relative à la dématérialisation des bulletins et états de paye ;

autorise

Monsieur le Maire à signer les conventions entre l'INSEE et la Ville relative à la transmission électronique des données de l'état-civil, d'une part, et les données électorales, d'autre part.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

11. ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

La Trésorerie Principale vous demande l'autorisation d'admettre en non-valeur huit créances irrécouvrables dont le détail est précisé en annexe pour un montant total de **€ 1 415.05**.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

L'admission en non-valeur des créances d'un montant total de 1 415,05 € selon le détail annexé.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

AFFAIRES SCOLAIRES

12. SOUTIEN AUX RESEAUX D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)

Madame Bernadette GILLOT, Adjointe au Maire, expose :

Les aides spécialisées dans les écoles existent depuis 1970 et le RASED depuis 1990. Ce dispositif permet à des élèves qui rencontrent **des difficultés** qui n'ont pu être résolues en classe, **de bénéficier d'aides spécialisées, adaptées et différenciées** dispensées par des enseignants **spécialisés formés à la remédiation de la difficulté scolaire**.

Il s'agit :

- des enseignants spécialisés chargés de l'aide pédagogique (les maîtres E),
- des « rééducateurs », enseignants spécialisés chargés d'aide rééducative (les maîtres G),
- de psychologues de l'éducation nationale.

ADMISSION EN NON-VALEUR
ANNEXE à la délibération du 27/11/2008

| Nom du débiteur | adresse déclarée | objet de la créance | montant en euros | observations |
|----------------------------------|---|--------------------------|------------------|--|
| LAGHOUIL Abdel | 14 rue Poincaré 67800 BISCHHEIM | Garderie périscolaire | 649.60 | PV carence |
| LESCOUR Emiliana | 51 rue de la Robertsau 67800 BISCHHEIM | Ecole de danse | 13.00 | Saisie inférieure au seuil de poursuite |
| SIEGEL Chantal | 3 rue St-Laurent 67800 BISCHHEIM | Entretien de tombe | 79.00 | Tentatives infructueuses |
| LALLEMAND Hervé | 25 rte de Bischwiller 67800 BISCHHEIM | Livres non rendus | 61.45 | Tentatives infructueuses |
| ANDAC Yasin | 1a rte de Brumath 67800 BISCHHEIM | Location de salle | 293.44 | PV carence |
| SERVIERE Alain | 15 rte de Bischwiller 67800 BISCHHEIM | Enseignes | 130.00 | PV carence |
| AFRICAN Tresses YOKA Isabelle | 14 av. de Périgueux 67800 BISCHHEIM | Enseignes | 99.93 | PV carence |
| LE SULTAN DURMUS Gokhan | 8 rue S. Brant 67300 SCHILTIGHEIM | Enseignes | 88.63 | Recherches infructueuses |
| | | TOTAL | 1 415.05 | |

Certaines difficultés ne peuvent être résolues par des aides pédagogiques prodiguées en classe, ni dans le cadre des aides individualisées récemment mises en place, suite à une réorganisation scolaire.

Sur Bischheim, environ **300** élèves ont pu bénéficier de cette aide qui a permis, à un certain nombre d'entre eux, de réintégrer le champ des activités de leur classe habituelle.

Pour notre commune, ce réseau d'aide aux enfants en difficultés est **une structure qui a démontré son efficacité et nous souhaitons saluer le travail effectué par ces professionnels spécialisés.**

Au regard de l'actualité, on peut faire le constat suivant :

- Maintenir ces élèves par défaut dans leur classe, sans prise en charge personnalisée, constitue un handicap pour le bon déroulement de leur scolarité.

L'enfant qui arrive à l'école est aussi porteur de son histoire, de celle de sa famille et de sa culture. Alors que la société française est particulièrement malmenée par des bouleversements économiques et sociaux, **il est plus que jamais nécessaire que les professionnels de l'aide spécialisée continuent d'accompagner ces enfants sur le chemin de l'école.**

Pour toutes ces raisons, la Ville de BISCHHEIM soutient vivement les structures d'aides aux enfants en difficulté.

Monsieur le Maire met le sujet en discussion.

M. SANCHO ANDREO :

J'ai lu soigneusement le règlement intérieur et j'ai essayé de comprendre sur quelle base vous avez pu introduire cette motion. Je ne fais pas du formalisme, mais c'est pour l'avenir. Evidemment, en tant qu'opposition, nous sommes très intéressés par le fait qu'il y ait dans le règlement intérieur la possibilité de pouvoir glisser en dernière minute un texte comme celui-ci. Il faudrait quand même vérifier dans le règlement intérieur, il n'y a aucun article qui précise la manière dont on peut présenter en Conseil Municipal une motion comme celle-ci. Le deuxième point que je voulais soulever, vous en avez la maîtrise en terme de communication, est que nous avons lu ce texte dans les Dernières Nouvelles d'Alsace avant qu'il soit adopté par le Conseil Municipal. Dans un mode de fonctionnement comme celui qui est le nôtre, même si parfois ça chauffe et on n'est pas d'accord, je pense que sur cette motion, Monsieur le Maire, nous aurions été tout à fait prêts à être sollicités avant. De toute façon, nous allons voter pour, vous le savez très bien. Mais découvrir dans les Dernières Nouvelles d'Alsace une motion qui va être votée ce soir, c'est en quelque sorte atténuer la force de cette motion puisqu'elle va être votée quand même de manière exemplaire dans notre ville à l'unanimité. Pour en venir au troisième point, j'avoue être épaté par la manière dont vous avez rédigé ce texte en ne l'appelant pas motion. Vous avez enlevé deux éléments importants dans ce texte. Le premier disant que si les RASED sont supprimés c'est bien dans le cadre d'une suppression de 13500 postes d'enseignants dont 5500 dans le premier degré et c'est dans ce cadre-là que les RASED sont concernés. Nous allons voter la motion, Monsieur SCHANN va intervenir, mais nous voulions quand même contextualiser cette motion par rapport à la suppression par Monsieur Darcos de 13500 postes.

MONSIEUR LE MAIRE :

J'aimerais répondre sur un aspect formel des choses. Nous avons insisté pour que vous ayez connaissance de l'ensemble du texte avant le Conseil Municipal, et avant la presse. Lorsque nous avons envoyé les convocations au Conseil Municipal la motion était prête sous cette forme, c'est seulement après que la presse a repris l'ensemble des textes.

M. SCHANN :

Sur le contenu, c'est une motion que nous voterons, comme Richard l'a dit, même si nous l'aurions souhaitée plus complète. Quand j'avais ici même évoqué ces 13500 suppressions d'emplois dans l'Education Nationale on m'avait accusé de faire de la politique politicienne. Voilà la conséquence de se que j'avais annoncé localement, c'est la suppression du RASED. Dans la dernière phrase, nous aurions aimé voir apparaître le mot RASED, Structure d'Aide Aux Enfants en Difficulté, car, comme je l'ai dit au cours du débat d'orientations budgétaires, on vous voit bien pointer un recul de Darcos qui remplacerait cela par autre chose à minima, éventuellement financé par les collectivités. Si vous laissez le texte dans l'état, nous le voterons quand même.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45.

---oOo---